



Compte rendu de l'Audience à la DIRPJJ Grand Est du 10 mai 2010

La CGT a rencontré le Directeur Régional Grand-Est Mr Dominique SIMON le 10 mai dernier dans le cadre d'une audience syndicale.

Les autres organisations syndicales avaient été reçues de manière séparée le 26 avril dernier. La CGT-PJJ avait décliné cette première invitation du fait de l'organisation ce jour là d'une formation syndicale régionale, prévue de longue date.

La délégation CGT était composée de Christophe Beguin, Joséphine Bassompierre, Angélique Grisonnet et Denis Rapenne .

De nombreux thèmes ont été abordés avec le Directeur Inter Régional

Le directeur nous a fait part de l'état d'avancement du PSN dans la région : Il nous a indiqué que la région était la seule à approcher l'objectif du tout pénal avec un ratio de 92 % de prises en charge au pénal.

Il estime que cela a permis à la fois de dégager des emplois au niveau des E.P.E, à raison de 14 éducateurs, et de mettre en place le D2A.

Sur l'investigation, la mise en place d'une meilleure complémentarité avec le SAH est compliquée par endroit. Il souhaite la mise en place de tableaux de bord plus performants pour mieux équilibrer les choses avec les magistrats.

Concernant l'audit, il constate que malgré un service incomplet, l'activité est réalisée et que de nombreuses conventions ont été signées avec les Conseils Généraux. Il a rappelé que dans les 5 ans, toutes les structures devront avoir été auditées; il s'agit d'une démarche qualité permettant de soulever également des points de vigilance.

En matière de coordination de la justice des mineurs, les choses se stabilisent. Un renfort de cadres dans les directions territoriales est prévu pour septembre/fin d'année, avec à nouveau une présence forte en Franche-Comté et en Meurthe et Moselle-Meuse-Vosges.

Concernant la structuration juridique des services, la région est la seule à avoir respecté le décret de 2007. Toutes les structures sont créées juridiquement avec des arrêtés de création de service, mais sur les anciens périmètres.

Compte tenu de la nouvelle structuration des services, il est nécessaire de mettre en place des arrêtés modificatifs, à partir d'une procédure allégée.

Le DIR nous a indiqué que cela sera à l'ordre du jour d'un prochain CTPIR.

Sur ce point, nous avons rappelé la demande récurrente de la CGT-PJJ de voir enfin publiés les arrêtés individuels d'affectation, avec indication précise des résidences administratives.

La CGT-PJJ examinera les situations de chaque service au cas par cas en mettant en priorité la défense des droits individuels des agents et la qualité du service rendu auprès des usagers.

Il est temps que les agents sachent où ils vont et ce qu'on leur demande de faire.

L'instabilité permanente et les restructurations sans fin sont génératrices de stress et de mal être chez les agents, entre la mise en place de nouvelles organisations sans arrêté et des arrêtés publiés mais que l'on n'applique pas.

Sur ce point, le DIR nous a indiqué que cela relevait de l'Administration Centrale.

Pour nous, au vu de la publication du nouveau décret sur les services déconcentrés et de la totalité des arrêtés de structuration, au niveau des Directions Territoriales et des services, la non publication des arrêtés individuels correspond à la volonté de l'Administration Centrale de remettre en cause les affectations géographiques des personnels dans la droite ligne des préconisations de la Cour des Comptes.

Alors qu'il n' y a plus aucun obstacle juridique à la non publication des arrêtés individuels, c'est de manière tout à fait délibérée que l'Administration Centrale maintient au bas mot, 700 personnels de la région dans une situation administrative illégale.

Le Directeur Inter Régional nous a indiqué son souhait de pouvoir maintenir les petites structures de milieu ouvert comme Bar le duc, Dôle ou Saint-Claude. Il essaye de convaincre le directeur de la PJJ de cette nécessité, liée à la géographie.

Il souhaite qu'il n'y aie pas d'impact dans les pratiques professionnelles des agents, même si les résidences administratives seront peut être modifiées dans l'avenir. Il souhaite qu'on arrive à trouver des modalités de fonctionnement qui permettent la poursuite de l'intervention dans ces lieux « excentrés », y compris en trouvant des solutions pour mettre en place le D2A.

Sur ces questions, nous resterons extrêmement vigilants, avec évidemment deux difficultés : les restructurations imposées par la direction de la PJJ et celle imposées par France Domaines à travers l'application de la règle des 12 m² par agent.

Nous prendrons nos responsabilités le moment venu, avec deux préoccupations : la situation des personnels et le service public rendu aux usagers.

Le Directeur Inter Régional estime que si tout n'est pas réglé, les choses avancent et que les moyens financiers nécessaires sont disponibles: des demandes nouvelles vont être étudiées en particulier pour mettre en place le D2A : achat de véhicules 9 places dans les UEMO, téléphones portables,....

Sur cette question, nous sommes franchement sceptiques, au vu de l'importance des coupes opérées sur l'ensemble des budgets de l'Etat. Les dernières annonces gouvernementales ne permettent pas franchement d'être optimiste sur la question des moyens, bien au contraire !

Au niveau de la carte des emplois, le plafond d'emplois de la région pourrait augmenter de 20 postes en 2011: cette augmentation est liée à la LOF et à la mise en place des tableaux de suivis: par rapport au nombre de jeunes pris en charge au pénal, la région ne disposait pas de suffisamment d'éducateurs.

La aussi, nous jugerons sur pièce au vu de la Loi de finances 2011 et du BOP régional 2011.

Commission redéploiement : une 4ème commission aura lieu au dernier trimestre 2010.

Nous avons indiqué que nous refuserons de siéger tant que les arrêtés individuels d'affectation des agents, avec des résidences administratives conformes, ne seront pas publiés et remis aux agents.

Sur les conséquences des restructurations et suite à deux avis proposés par la CGT et adoptés lors du CTPR du 26 juin 2009, la DIR va mettre en place un questionnaire destiné aux agents titulaires ou contractuels ayant fait l'objet d'un redéploiement.

Un modèle nous a été proposé pour avis.

Elections professionnelles partielles: suite à la mise en place des nouvelles interdépartementalités, la DIR souhaite mettre en place de nouvelles élections dans les territoires concernés : Marne-Ardenne et Franche-Comté.

Nous rappelons que ces nouvelles élections interviennent quelques mois après une première tentative en février 2010, organisée dans la plus grande précipitation et qui auraient conduit à des annulations des scrutins pour irrégularité.

Le DIR a accepté de rembourser aux organisations syndicales concernées les dépenses liées à l'annulation du scrutin de février.

Les scrutins devraient avoir lieu en septembre 2010, avec un dépôt candidatures en juillet 2010. Le vote se ferait uniquement par correspondance.

Nous avons indiqué que la tenue de ces élections partielles était peu opportune: en effet, il y aura de toute façon des élections générales dans tout le ministère l'année prochaine: les CTPT mis en place auront une durée de vie inférieure à un an !

Trop de scrutins successifs risquent d'avoir un impact négatif sur la participation et nous pensons que les organisations syndicales ont mieux à faire que d'être en campagne électorale permanente.

Par ailleurs, nous avons indiqué notre opposition à la fusion de CTPD, telle qu'elle est programmée pour les départements 54,55 et 88. Même si le résultat mathématique nous est favorable, quitte à ce qu'il y aie un nouveau CTP mis en place pour moins d'un an, nous préférons le vote des personnels à des calculs savants.

Poursuite des restructurations: en réponse à une question de notre part, le DIR nous a indiqué que pour le moment, il y avait une pause dans les restructurations de DT:

Il a cependant confirmé qu'une évaluation sur l'opportunité de la fermeture de la DD de Colmar était

lancée, avec une réponse dans les deux ans. Concernant la DD de Troyes, il nous a indiqué que la future direction Aube/Haute-Marne serait une des 7 plus petites DT de France et que sa viabilité pourrait être requestionnée.

Concernant la situation en lorraine, le DIR nous a indiqué qu'en raison de la présence de deux cours d'appel, à Metz et à Nancy, il souhaitait garder deux directions territoriales distinctes.

Sur l'ensemble de ces questions, nous ne sommes absolument pas convaincus par les propos du DIR:

Pour nous, l'administration de la PJJ a toujours la volonté d'arriver à moyen terme à une direction territoriale par région administrative et que donc, après Charleville-Mézières, Chaumont, Bar le Duc, Epinal, Vesoul, Belfort et Lons-le-Saunier, seront fermées à plus ou moins brève échéance, les DT de Colmar, Troyes et en Lorraine, Metz ou Nancy.

Après, tout n'est question que d'étape, d'opportunité et de timing !

Concernant la pérennité des structures d'hébergement de la région, le DIR conteste les informations de la CGT, selon lesquelles l'EPE de Charleville-Mézières pourrait être menacé.

Dont acte.

Nous jugerons sur pièce !

Nous avons malheureusement le souvenir de beaucoup de promesses, devenues lettres mortes après seulement quelques mois : les personnels des foyers de Chaumont et d' Epinal, des UEHD, des directions départementales et de la DR Alsace, fermés les uns après les autres ont de la mémoire !

Le DIR nous a ensuite communiqué **l'ordre du jour des prochains CTPIR**

CTPIR du 18 juin 2010:

L'ordre du jour serait:

- Suivi des redéploiements, octroi de la PRS aux agents concernés
- mise en place d'un bilan des redéploiements
- Elections professionnelles partielles.
- Structuration juridique des services.

CTPIR du 1er juillet 2010

L'ordre du jour serait:

- Hygiène et sécurité et plus précisément :
 - Le temps de travail en hébergement, le travail de nuit
 - Les réponses en cas d'agression
 - Les véhicules
 - Le bilan social
 - Les visites médicales
 - Les documents uniques de prévention

Nous souhaitons que le débat porte également sur les conséquences pour les personnels du management par objectif et ses effets sur la santé des agents.

Pour nous, la tenue de ce CTPIR correspond à une demande ancienne et nous nous félicitons de voir enfin se tenir un CTPR sur le sujet.

La mise en oeuvre du PSN à la PJJ n'a jamais été pensée en terme de conditions de travail des personnels et il est plus que temps d'avancer de manière concrète sur ces questions:

En hébergement, le tout pénal et la généralisation du travail de nuit ont profondément remis en cause les fonctionnements antérieurs, y compris en terme d'organisation du travail. Or, rien n'a été anticipé et les personnels et les jeunes accueillis se retrouvent au quotidien dans des situations trop souvent explosives.

En milieu ouvert, la généralisation des placements dans des structures éloignées entraîne des déplacements de plus en plus long et la mise en place du D2A et la réforme annoncée de l'investigation bousculent profondément les références professionnelles, avec une tendance évidente à ériger en principe le modèle de « l'éduc à tout faire ».

Les suppressions en cascade de DD et de DR, qui ont entraîné une grave dégradation des conditions de travail pour les agents de ces services et qui ont totalement désorganisé la PJJ.

Aujourd'hui, sur de nombreuses fonctions administratives de base, la PJJ fonctionne aujourd'hui nettement moins bien qu'il y a seulement deux ans.

Et enfin pour tous, quelque soit notre place à la PJJ, la pression continue sur les objectifs, les incertitudes sur la pérennité des structures et les remises en cause de nos métiers, de nos missions et de nos savoir-faire constituent à eux seuls la cause d'un profond malaise.

Par ailleurs, nous avons demandé la mise en place des CHSCT à la PJJ, conformément à l'accord cadre Fonction Publique signé il y a quelque mois par le ministre de la Fonction Publique et plusieurs organisations syndicales, dont la CGT,

Plutôt que de réunir des commissions informelles, dénuées de moyens, nous préférons largement faire fonctionner des instances officielles, dotées de réels pouvoirs et attributions. Sur cette question, le DIR nous a indiqué qu'il attendait les instructions du secrétaire général du Ministère, en charge de ce dossier.

Par ailleurs, le DIR nous a indiqué qu'il serait prêt à mettre en place un CTPR sur la fonction hébergement. Nous avons indiqué que nous en étions d'accord sur le principe et rappelé que cela pourrait répondre en partie à notre demande ancienne d'un CTPR sur la politique régionale en matière de CEF; CTPR dont la tenue a toujours été refusée par la DIR,

Mobilité: L'administration estime que la mobilité se passe globalement bien; la plupart des redéploiements se déroulant comme prévu.

L'essentiel des postes de RUE va être pourvu.

Concernant **la situation des agents non titulaires**, nous avons indiqué nos revendications :

- mise en place de concours d'intégration spécifique
- à défaut, signature de contrats longs ou de CDI

- revalorisation des rémunérations, à travers des changements d'échelon prévus par la réglementation, mais peu mis en oeuvre

Mise en place des internats scolaires:

Suite à nos questions, le DIR nous a indiqué qu'il n'avait pas d'informations sur cette question pour l'instant, ni sur une éventuelle implantation dans la région.

Nous sommes très réservé sur toute création de structure, qui se ferait sans moyens nouveaux et donc impliquerait une diminution des moyens consacrés à la prise en charge des jeunes sous mandat judiciaire.

Il est pour le moins paradoxal d'utiliser des moyens de la PJJ pour prendre en charge des jeunes sans mandat et que dans le même temps, on nous interdise d'exercer des mesures civiles ou des PJM, qui font partie des missions légales de la PJJ.

Moyens syndicaux: nous avons demandé la mise en place d'un local intersyndical par DT et à la DIR avec lieu d'implantation à négocier localement.

Nous avons également demandé la mise à disposition des organisations syndicales de moyens techniques dédiés (informatique et téléphone en particulier).

Par ailleurs, nous avons informé le DIR de la tenue du **prochain congrès national de la CGT-PJJ qui aura lieu en octobre prochain dans la Marne.**

Attribution de la NBI:

Nous avons sollicité la DIR pour demander un bilan de l'application de la NBI dans la région. Nous savons qu'il existe plusieurs dizaines de postes bonifiés qui ne sont plus attribués à qui que ce soit. Nous demandons la transparence sur ces questions et la réaffectation des points NBI aux personnels.

L'administration nous a indiqué qu'elle devait rendre une enquête sur ce sujet pour le 14 mai.

A suivre....

Hébergement diversifié: nous avons demandé une relance de ce type de prise en charge, qui constitue une réponse à la fois pertinente et beaucoup plus économe des deniers publics.

Sur cette question, il reste visiblement beaucoup de chemin à parcourir, les réponses faites par le DIR mettant toujours en premier lieu la nécessité d'une sécurité absolue des prises en charge, limitant les prises en charge à des accueils en FJT et en famille d'accueil (sous payées par ailleurs !!) .

Pour notre part, nous persistons à dire qu'il s'agit d'un faux débat : la prise en charge d'adolescents sous mandat judiciaire a toujours supposé l'acceptation du risque éducatif.

Nous affirmons que la prise en charge en appartement en semi autonomie d'adolescents, y compris délinquants, encadrés par une équipe éducative renforcée ne génère pas plus de risque qu'une prise en charge en hébergement collectif

La réalité de la violence rencontrée par les personnels et subie par les jeunes dans les hébergements nous le prouve tous les jours.

Situation de l'E.P.E.I d'Epernay:

Nous avons ensuite longuement évoqué la situation de l'EPEI d'Epernay.

Nous avons dénoncé la pression organisée au quotidien sur les agents et la nécessité de clarifier d'urgence un certain nombre de règles (temps de travail, instabilité des plannings sans prise en compte de la vie personnelle et de famille des agents, respect des chartes des temps et de l'accord national ARTT).

Nous avons indiqué notre souhait d'un dialogue social apaisé et de relations de travail normales au sein de l'établissement et de la DT Marne/Ardennes.

Face à ces questions, le DIR nous a fait part des éléments suivants :

Il souhaite mettre en place une étude sur le temps de travail en hébergement, en lien avec le CTPR de juillet. Il souhaite que de nouveaux emplois du temps soient expérimentés, qui respectent les règles sur le temps de travail et le fonctionnement par cycle.

Il estime que ces difficultés devraient être traitées en accompagnement d'équipe, qui est fait pour ça. Par ailleurs, il nous a indiqué que les travaux de réhabilitation de l'EPEI devraient avoir lieu au premier semestre 2011. Il y a un retard du fait de la DDE et non un problème de budget.

Une prochaine audience syndicale est prévue le 1er juin 2010 à 14h30 à la DT Marne/Ardennes.

Sur toutes ces questions, la CGT-PJJ Est reste à votre disposition pour vous apporter à la fois l'information et l'aide pour faire valoir vos droits et porter des propositions alternatives pour la PJJ.

Tous ensemble, titulaires, agents contractuels, nous pouvons faire reculer l'administration et gagner des avancées réelles pour l'ensemble des personnels, pour les droits des mineurs et pour le respect de nos missions de service public.

CGT –PJJ	263 rue de Paris case 542 93514 Montreuil cedex
Contacts :	Alain DRU tel 01.48.18.87.64 - 06.33.33.02.50
Mail :	cgtpjj@yahoo.fr
Site Internet :	http://www.cgtpjj.fr

Élus CGT au CTPR de la DIRPJJ GRAND-EST:

Denis RAPENNE DDPJJ des Vosges – 03.29.35.65.11 - denis.rapenne@laposte.net

Marianne VAGNERON CAE Besançon – 03.81.88.95.60

Didier FORT CAE Mulhouse – 03.89.35.49.70

Olivier JUNG CPI Strasbourg – 03.88.30.11.77

Guillaume RIGAUT EPEI Epernay – 03.26.54.14.33

Martin ROUSSEL UEAJ CAE Nancy – 03.83.53.20.95